

Inscription aux activités de l'année scolaire 2026/2027

Les inscriptions pour l'année scolaire 2026/2027 ont lieu à partir du lundi 4 mai 2026 pour les activités suivantes :

- Accueil matin maternelle et élémentaire
- Pause méridienne maternelle et élémentaire
- Accueil soir maternelle et élémentaire
- Mercredis loisirs
- Vacances scolaires

Le Portail Famille pour simplifier vos démarches

Pour vous connecter : <https://enfance.mairie-ida.fr/>

Si vous disposez déjà d'un compte, il vous suffira de vous connecter comme habituellement.

Pour une première connexion, merci d'envoyer un mail à accueil.mdh@mairie-ida.com afin de recevoir votre numéro de dossier et vos identifiants de connexion.

***Toutes les démarches se font via votre Portail Famille.
La boîte mail est réservée aux nouvelles familles uniquement.***

Inscriptions aux activités 2026/2027

Pour l'année scolaire 2026/2027, les inscriptions aux activités périscolaires débuteront le lundi 4 mai 2026.

À partir du 4 mai à 9h, vous pourrez compléter votre dossier en ligne en y déposant les pièces justificatives demandées (voir liste ci-dessous).

Une fois votre dossier complet, vous aurez la possibilité de sélectionner les activités souhaitées. Si toutefois votre dossier était incomplet, vous recevrez une notification par email, vous précisant le motif.

Vos demandes d'ouverture de droits seront ensuite étudiées par le service. **Après validation, vous pourrez choisir précisément les jours et activités dont vous avez besoin** pour l'année scolaire 2026/2027, dans le cadre des inscriptions en abonnement.

Une fiche sanitaire vous sera ensuite transmise : elle devra être signée et retournée. Sans ce document, l'inscription de votre enfant ne pourra pas être entièrement finalisée.

Ce qui change cette année :

- **Une démarche simplifiée pour les mercredis et les vacances scolaires** : vous n'aurez plus qu'une seule demande d'ouverture de droits à effectuer pour les mercredis, et une seule pour les vacances scolaires. Cela vous donnera accès à l'ensemble des sites ouverts sur ces périodes. Concernant les vacances scolaires, les plannings seront ouverts selon le calendrier annuel (soit environ un mois avant chaque période).
- **Un nouveau nom pour l'accueil du soir en élémentaire (lundis et jeudis), sans changement dans les contenus de l'activité** : elle s'intitule désormais « étude surveillée » (anciennement « accueil du soir 1h »).

Nous vous informons que toutes ces étapes nécessitent des vérifications du service administratif de la Maison des habitants pouvant aller jusqu'à 3 semaines.

Liste des pièces justificatives

Documents obligatoires à fournir pour tous :

- Attestation d'assurance périscolaire et/ou extrascolaire mentionnant le nom de chaque enfant
- Justificatif d'activité de moins de 3 mois (emploi, formation, stage, attestation employeur, etc)
- Attestation de Quotient Familial de la CAF de moins de 3 mois (ou autre organisme) + dernier avis d'imposition + notification des prestations familiales. Sans ce(s) document(s), le tarif maximal sera appliqué.
- RIB : si vous choisissez le prélèvement automatique sur compte en paiement de vos factures. Prélèvement le 20 de chaque mois. (Si vous avez déjà mis en place ce paiement, ne renvoyez pas de RIB – En cas de changement de compte bancaire, vous devrez renvoyer votre nouveau RIB)
- Jugement **en vigueur** si un seul des parents a le droit de récupérer le ou les enfants

Santé / Handicap

- Si l'état de santé de votre enfant le nécessite (allergie, asthme, une prise en charge spécifique, ...), un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est à transmettre obligatoirement : vous pouvez le télécharger sur la page d'accueil du portail famille

En plus pour tout nouveau dossier

- Livret de famille complet (Pages des parents et des enfants)
- Copie des 11 vaccins obligatoires avec les **noms et prénoms de l'enfant écrit en haut des pages**

Selon votre situation d'autres pièces peuvent vous être demandées.

En cas de difficultés, nos équipes se tiennent à votre disposition aux horaires d'ouverture de la Maison des habitants, ou sur rendez-vous.

Maison des habitants Michel Colucci

1 rue des Fouilleuses,
38080 L'Isle d'Abeau

04 74 27 83 61

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 13h30-17h30